



Droit identitaire (façon de parler)

Par **Nermen Samy**, le **19/01/2018** à **12:11**

J'ai perdu ma résidence il y a plus de 15 ans, suite à une condamnation, que dois-je faire pour récupérer un semblant d'identité ?

Plus en détail. J'ai été condamné pour coups et blessures (un sale type qui a eu ce qu'il méritait selon moi ... et la loi du talion à défaut de la loi française). Depuis j'ai fait appel à plusieurs avocats, 16 000 mille euros plus tard, toujours rien, j'ai abandonné. Sauf que depuis je me suis marié, j'ai un enfant et il m'arrive de vouloir partir en vacances par de nos belles frontières.

A noté que je suis commerçant, que j'ai une société, un registre de commerce, que je paye mes impôts ect

Cela pose aussi problème à ma femme, qui bien qu'elle ait accouché en France de notre superbe petit bout de chou, se trouve elle aussi en situation irrégulière.

Les avocats à qui j'ai eu affaire, me parlent toujours de loi qui ne cessent de changer, qu'il faut attendre ...

Je suis un peu désespéré pour tout vous dire, j'espère ne pas avoir transgressé une règle du forum, merci d'avance à tous ceux qui m'aideront ou simplement compatiront de loin ou de proche.

Par **youris**, le **19/01/2018** à **13:44**

bonjour,

il existe l'effacement automatique des bulletins 2 et 3 du casier judiciaire dans un délai qui varie selon le type de condamnations de 3 à 10 ans.

Le fait que votre femme soit en situation irrégulière est indépendante de votre situation.

Si vous avez la nationalité française, votre épouse peut obtenir un titre de séjour comme conjoint de français.

Si vous êtes étranger en situation régulière, vous pouvez faire une demande de regroupement familial.

salutations

Par **Nermen Samy**, le **20/01/2018** à **18:41**

Bonjour,

Il semblerait, apres recherches, que mon cas concerne le bulletin n 1.

Aussi je pense m'etre mal exprimé, je ne suis pas citoyen francais, bien que je reside en france depuis plus de 25 ans, je n'ai toujours possédé qu'une carte de sejour. Que j'ai perdu au moment de m'a condamnation donc.

Quant à ma femme, elle a malheureusement "grillé" son visa (3 mois). Depuis nous avons eu un enfant, je ne sais pas si cette information à une incidence ou non au regard de la loi francaise.

C'est un peu compliqué comme situation, je dois avouer... C'est fou comme un seul coup de poing peut gacher plusieurs vies.

Par **Nermen Samy**, le **27/01/2018** à **10:17**

Aieee...

Merci tout de meme à youris, je vais encore devoir raquer selon toute vraisemblance.

Si quelqu'un à defaut d'avoir une reponse, connaitrait un avocat "gentil" sur paris, qui pourrait m'aider à regler mon probleme et non me garder comme client indéfiniment, je suis preneur !!